

Cheseaux, le 27 avril 2015

CONSEIL COMMUNAL

CHESEaux

PREAVIS N° 58/2015

RENOUVELLEMENT DE LA SOLUTION INFORMATIQUE COMMUNALE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 - Préambule

Depuis bon nombre d'années, la gestion d'une administration publique d'une commune ne peut plus s'imaginer sans l'apport de l'informatique. Elle intervient dans tous les domaines concernés par l'activité du personnel communal au service de la population. Notamment la finance (comptes, budgets, comptabilité, facturation, paiements, contentieux), la gestion des habitants (fichiers, mutations, archives), la bureautique, la gestion du territoire, de l'énergie et des réseaux (eaux usées), l'archivage des documents et la communication (site internet).

Pour notre commune, le logiciel acquis en 2002 assure pour l'instant les tâches principales de finance et contrôle de la population. Le fournisseur de ce logiciel (GEFI/G2i), la société OFISA Informatique, a annoncé que sa maintenance allait être interrompue dès 2017. S'est alors posée pour la Commune la question du remplacement de cette solution.

Le présent préavis a pour objectif de demander au Conseil communal le financement du remplacement de la solution informatique. Il décrit la procédure suivie, qui a respecté les exigences des marchés publics, vu le montant de l'investissement en question.

2 – Historique de l'informatique à Cheseaux

Depuis les années 1960, l'administration communale traitait le contrôle des habitants manuellement, le secrétariat au moyen d'une machine à écrire et la comptabilité avec une machine comptable RUF.

A fin 1985, le conseil communal accordait un crédit de CHF 215'000.00 pour l'acquisition d'un ordinateur IBM 36 avec 4 terminaux et 2 imprimantes, d'un logiciel comprenant le contrôle des habitants, les comptabilités générale et débiteurs, la facturation, les salaires et le traitement de texte. Ce logiciel était déjà en fonction dans d'autres communes depuis le début des années 1980.

En 1995, le conseil accordait un nouveau crédit de CHF 220'000.00 pour l'acquisition d'un nouveau système informatique IBM AS400 (beaucoup plus performant que l'ancien, devenu obsolète), d'un réseau de PC et d'imprimantes, des logiciels de bureautique, pour l'adaptation des programmes de gestion administrative à cette nouvelle machine et pour la formation du personnel aux nouveaux logiciels.

En juin 1999, la commission des finances relevait dans son rapport que certains PC étaient en fin de vie. Ceux-ci ont été remplacés à fin 2000, dans le cadre du budget de fonctionnement.

En juin 2000, la commission de gestion relevait également dans son rapport sur l'exercice 1999, que le système informatique et les programmes devraient être renouvelés.

En janvier 2001, un nouveau serveur équipé d'une plate-forme Windows a été acquis dans le cadre du budget courant.

En janvier 2002, le conseil communal a accordé un crédit de CHF 135'000.00 pour le renouvellement du logiciel de gestion communale ainsi que divers périphériques nécessaires aux systèmes ainsi qu'aux applicatifs.

Les PC des places de travail ont ensuite été régulièrement mis à jour ou renouvelés et le serveur a été remplacé dans le cadre du budget de fonctionnement.

3 - Contexte

Suite à l'annonce d'arrêt de la maintenance et d'amélioration du fournisseur, la Municipalité a décidé de s'allier à deux autres communes de la région, qui sont dans le même cas, afin de confier une pré-étude à un consultant, pour avoir une vision plus claire de la situation. Cette pré-étude a été menée de juin à octobre 2013 dont sont tirées les conclusions résumées ci-dessous.

4 - Pré-étude

Outre les aspects techniques menant à la décision de remplacement de la solution actuelle, la pré-étude a mis en évidence les motifs d'insatisfaction de la Commune par rapport à la solution en place :

- une offre de formation insuffisante et inadéquate,
- l'obsolescence de la maintenance évolutive,
- le gel du périmètre fonctionnel.

Elle propose une nouvelle vision du système d'information qui permettrait de réaliser une série d'opportunités engendrées par le changement et favoriserait particulièrement :

- le décloisonnement de l'information et des services,
- la modernité technique (ouverture, flexibilité et souplesse de la nouvelle solution),
- la mise en service de nouveaux modules (facturation métiers, gestion de processus, gestion électronique de documents (GED)).

Avec une nouvelle solution de ce type, il deviendrait possible de mettre en place des processus de travail qui augmentent significativement l'autonomie et la productivité des collaborateurs, en particulier pour les aspects de facturation qui aujourd'hui sont réalisés par de la double saisie et une circulation de documents papier.

De même, à titre d'exemple, une solution financière moderne devrait permettre de centraliser les informations relatives aux investissements qui font aujourd'hui l'objet de saisies et décomptes multiples.

La pré-étude a également envisagé plusieurs scénarios pour arriver à la conclusion de démarrer l'étude et la mise en œuvre de la migration dans les meilleurs délais. Cette décision tient compte des délais fixés par l'implémentation du nouveau plan comptable harmonisé (MCH2 - 2018), de la Gestion électronique des contribuables (GEC - 2017) et des impacts sur le personnel et l'activité de l'administration, notamment les comptes et les budgets soumis au Conseil communal.

Cependant, le point le plus important de cette pré-étude est que l'enveloppe budgétaire qu'implique le changement de solution de gestion nécessite un appel d'offres public.

5 - Etude

Sur les bases de la pré-étude, la Municipalité a décidé de mener une étude consistant en :

- l'élaboration d'un cahier des charges détaillé,
- l'émission d'un appel d'offres public en vue de la sélection de la solution économiquement et fonctionnellement la plus intéressante.

Le cahier des charges a été structuré selon l'ordre d'importance en quatre axes d'évaluation :

- Un axe technique, qui couvre les fonctions du logiciel, soit son aptitude à répondre aux besoins.
- Un axe financier, qui détermine le prix total de mise en œuvre et d'exploitation des solutions proposées sur cinq ans (ainsi que l'exige la Loi sur les marchés publics) sur la base d'un périmètre fonctionnel de base identique pour toutes les solutions.
- Un axe support, qui détermine la capacité et l'organisation du fournisseur à assurer le support et la formation des utilisateurs.
- Un axe organisationnel, qui évalue la capacité et l'organisation du fournisseur à mettre en œuvre la solution proposée.

Les coefficients de pondération qui ont été retenus pour ces différents axes sont les suivants:

Axe	Pondération
Technique	45%
Financier	30%
Support	15%
Organisation	10%

L'axe technique a été subdivisé en deux volets: les modules métiers (contrôle des habitants, cadastre administratif, processus, etc...) et les modules financiers (comptabilité, contentieux, budgets, salaires, investissements, etc..).

Les différents modules sont divisés en modules de base, obligatoires et dont le prix doit être inclus dans le prix de base de l'offre, et modules complémentaires, optionnels.

La formulation des questions permet au fournisseur de décrire les fonctions et, surtout, les valeurs ajoutées qui n'avaient pas été envisagées au moment de la rédaction du cahier des charges.

6 - Appel d'offres

L'appel d'offres a été publié sur la plateforme Simap le 15 septembre 2014. Les fournisseurs potentiels disposaient des six semaines réglementaires pour déposer leurs offres.

Quatre fournisseurs ont déposé une offre admissible dans les délais :

1. Data Consulting, avec sa solution Urbanus.
2. Info Services, avec AddValue, évolution de XPERT de TI et CITIZEN de IS.
3. OFISA, avec Nest de InnoSolv pour les modules métiers et Abacus pour les modules financiers ainsi que leurs modules propriétaires pour des fonctions complémentaires.
4. Prime, avec Nest de InnoSolv pour les modules métiers et ProConcept pour les modules financiers.

7 - Evaluation des offres

Le processus ci-dessous a été mis en œuvre afin d'évaluer de manière détaillée les différentes offres :

1. Présentation de l'offre par le fournisseur au comité de pilotage
2. Lecture des réponses du fournisseur
3. Démonstrations, questions et réponses informelles
4. Valorisation des démonstrations
5. Questions et précisions par écrit, si nécessaire
6. Valorisation finale par les groupes de travail

Tous les points (questions) du cahier des charges ont été évalués avec la grille habituelle des appels d'offres (recommandation du Guide romand des marchés publics, évaluations de 0 à 5).

8 - Remarques concernant les solutions proposées

Les solutions proposées par les fournisseurs se divisent clairement en deux catégories :

1. Une catégorie basée sur des logiciels du marché alliant des modules métiers et des modules financiers ERP (Enterprise Resource Planning).
2. Une catégorie basée sur des développements spécifiques tout en un, dédiés aux communes et à leurs besoins spécifiques.

Même s'il semble se dessiner une tendance en faveur des solutions de la première catégorie, les évaluations ont montré que cette approche n'a pas, aujourd'hui, atteint un niveau de maturité qui nous permettrait de l'adopter sans inconvénients importants. En particulier, la lourdeur des interfaces avec l'ERP est de nature à péjorer de manière conséquente la productivité des utilisateurs.

Ce manque de maturité se fait ressentir dans les évaluations et les solutions tout en un parfaitement intégrées qui présentent un score légèrement meilleur que celui des logiciels basés sur des solutions du marché.

La solution favorite des utilisateurs, Urbanus, fournie par Data Consulting SA à Lausanne, se distingue assez nettement de ses concurrentes.

Cette même solution se trouve être la solution financièrement la plus avantageuse. Cela étant, la Municipalité a confirmé en date du 13 mars 2015 l'adjudication de cette solution à ce prestataire de services. Sous réserve d'un recours exercé par un concurrent, dans un délai de dix jours ouvrables, dès la notification de la décision selon les dispositions contenues dans le règlement d'application de la Loi cantonale sur les marchés publics (LMP-VD). Dans le délai imparti, aucun soumissionnaire n'a fait usage de ce droit.

9 - Budget

Modules de base (1^{ère} phase, voir liste ci-jointe)	CHF	46'450.00
Prestations de service du projet (installation, paramétrage, formation)	CHF	54'840.00
Migration intégrale et reprise des données	CHF	34'050.00
./.. Rabais pour 2 communes	CHF	- 18'180.00
Sous-total intermédiaire I HT	CHF	117'160.00
TVA 8 %	CHF	9'375.00
Sous-total « Modules de base » TTC	CHF	126'535.00
Modules complémentaires (2^{ème} phase)		
Comptabilité analytique	CHF	3'450.00
Gestion des immobilisations	CHF	4'300.00
Gestion de processus (workflow)	CHF	2'400.00
Suivi des mises à l'enquête (permis de construire)	CHF	3'150.00
Gestion des emplacements du cimetière	CHF	1'050.00
Gestion des ressources humaines	CHF	2'700.00
Gestion des séances et des procès-verbaux	CHF	2'800.00
Gestion électronique des documents	CHF	6'300.00
Module de reconnaissance OCR (pour GED)	CHF	3'150.00
Sous-total I	CHF	29'300.00
Prestations de service (complémentaires)	CHF	7'040.00
Sous-total II	CHF	36'340.00
./.. Rabais pour 2 communes	CHF	- 6'390.00
Sous-total intermédiaire II HT	CHF	29'950.00
TVA 8 %	CHF	2'395.00
Sous-total « Modules complémentaires » TTC	CHF	32'345.00
Récapitulation – URBANUS		
Sous-total « Modules de base »	CHF	126'335.00
Sous-total « Modules complémentaires »	CHF	32'345.00
Réserve 10%	CHF	15'820.00
Total URBANUS TTC (investissement)	CHF	174'500.00

10 – Contrats annuels de maintenance et de support utilisateur

Maintenance corrective et évolutive du logiciel (modules de base) HT	CHF	12'725.00
Support des utilisateurs et mise à jour de logiciel y compris support téléphonique annuel de 27 heures	CHF	3'700.00
Abonnement pour l'installation de la mise à jour annuelle Urbanus	CHF	1'500.00
Sous-total intermédiaire HT	CHF	17'925.00
TVA 8 %	CHF	1'435.00
Sous-total « maintenance – modules de base » TTC	CHF	19'360.00

Il est à relever que le coût du contrat de maintenance actuelle sur les modules de base est pratiquement le même avec plusieurs applications non installées. En outre, toute intervention sur les programmes respectivement comme support aux utilisateurs est actuellement facturée hors contrat et a atteint près de CHF 6'000.00 en 2014.

Contrat de maintenance des applications complémentaires HT	CHF	5'660.00
TVA 8 %	CHF	450.00
Sous-total « maintenance – module de base »TTC	CHF	6'110.00

Sous-total « maintenance » TTC (par an) CHF 25'470.00

Les coûts de maintenance et de support des logiciels précités seront portés progressivement au débit du compte N° 191.3163, « Maintenance et extension des programmes », à partir de l'exercice 2015 - comme la maintenance actuelle chez OFISA - en fonction de la mise en œuvre des logiciels complémentaires.

11 – Hébergement

La Société Data Consulting offre également la possibilité d'héberger leur solution sur leurs serveurs. Cette solution a les avantages suivants :

- Hébergement du progiciel de gestion URBANUS dans des locaux adaptés et sécurisés reliés à l'administration communale via une liaison internet sécurisée.
- Plus de problème de sauvegarde des données.
- Plus de mise à jour sur le serveur ni de déploiement sur les postes de travail source de blocage.
- Capacité de stockage sur disque gérée par le fournisseur, plus d'extension à prévoir pour la solution.
- La gestion de l'obsolescence du matériel d'hébergement et de son remplacement est du ressort du fournisseur
- Le fournisseur se charge de l'administration régulière du système (serveur, base de données et accès).
- Il se charge également de la maintenance préventive et corrective et des sauvegardes quotidiennes (durée de rétention 3 mois).

Pour ces prestations d'hébergement il faut compter un coût de l'ordre de CHF 1'000.00 en moyenne par poste de travail et par an (à ce jour moins de 10 postes).

Ce montant sera inclus progressivement dans le budget de fonctionnement de l'hébergement annuel de la solution URBANUS au fur et à mesure de la mise en œuvre des postes de travail (compte 191.3185).

L'hébergement nécessite des prestations initiales de migration et mise en place des accès pour un montant unique d'environ **CHF 4'500.00** inclus dans la présente demande de crédit d'investissement.

12 - Bénéfices du projet

Les plus-values seront multiples, à savoir :

- la vision d'ensemble sur tous les acteurs et sur tous les objets gérés par l'administration,
- le décloisonnement de l'information et des services,
- la mise en service de nouveaux modules de facturation permettant une plus grande autonomie du personnel dans les tâches comptables,
- une mise à disposition de tableaux de bord et d'outils financiers prospectifs permettant une meilleure visibilité financière et offrant ainsi des outils à la décision stratégique,
- une meilleure centralisation des informations liées aux investissements,
- la préparation à la mise en production prochaine du nouveau plan comptable MCH2,
- une mise en production et exploitation d'un cadastre administratif au niveau communal,
- une mise en place de dossiers numériques pour la gestion des habitants et les écritures comptables,
- la mise en place de futurs systèmes d'information comme une gestion électronique des documents (GED),
- la mise en production d'un réel guichet virtuel destiné à notre clientèle.

13 - Conclusion

Le changement de solution informatique est inéluctable vu l'arrêt des améliorations de même que la cessation du support des logiciels actuels par OFISA dès 2017. La migration, la reprise des données et le paramétrage des applications, l'installation, les tests et la formation des utilisateurs seront des tâches de longue haleine. L'Exécutif communal est conscient du surcroît de travail que cela va provoquer mais reste convaincu de l'engagement total du personnel de l'administration pour atteindre le but fixé.

Cela exposé, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir lui accorder un crédit de **CHF 179'000.00** TTC destiné à l'acquisition de la nouvelle solution intégrée de gestion de la commune ainsi qu'à la mise en œuvre de modules complémentaires inexistants actuellement.

Et de donner à ces dispositions la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHESEAUX

- ✓ Vu le préavis municipal N° 58/2015 du 27 avril 2015
- ✓ Vu le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet
- ✓ Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de **CHF 179'000.00 TTC**, destiné à l'acquisition de la nouvelle solution intégrée de gestion de la commune ainsi qu'à la mise en œuvre de modules complémentaires inexistants actuellement.
- de financer cette opération par la trésorerie courante,
- d'amortir cette dépense par prélèvement sur le compte 9282.190, Fonds de réserve pour le changement informatique,
- de prendre acte des coûts de maintenance, de support et d'hébergement induits du projet et accepter que ces derniers soient portés partiellement aux comptes de l'année 2015 ainsi qu'au budget 2016 et suivants.

DECHARGE

La commission de son mandat.

Adopté par la Municipalité en séance du 27 avril 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le secrétaire

(L.S.)

L. SAVARY

P. KURZEN